

Ouissam Ach-Choghl

Le Ouissam Ach-Chorl, tel qu'institué par le décret royal n° 320.66 du 18 décembre 1968, est destiné à récompenser les salariés, compte tenu de leur ancienneté, de leur valeur professionnelle ou de la qualité des services ou les efforts exceptionnels effectués par les salariés dans l'exercice de leur profession. Le Ouissam Ach-Chorl comporte trois classes qui dépendent de la durée d'ancienneté:

Type de Ouissam	Ancienneté requise
Médaille d'Or	25 ans
Médaille d'Argent	20 ans
Médaille de Bronze	15 ans

L'attribution de chacune de ces médailles se fait sur la base des conditions requises et des pièces fixées dans l'arrêté ministériel n° 655.72 du 23 août 1972. L'obtention d'une classe supérieure à celle recueillie précédemment, ne peut avoir lieu qu'après une ancienneté minimale de 5 ans dans l'échelon précédent.

Chacun de ces échelons est attribué au salarié sur sa demande et après avoir déposé son dossier de candidature auprès de son employeur, avant le 31 décembre de chaque année et ce, conformément à un formulaire de candidature mis à la disposition des salariés (voir annexe n°1).

L'employeur adresse à son tour le dossier au Ministère chargé du travail, en annexant à chaque demande une fiche de proposition selon un formulaire (voir annexe n°2). Cette fiche doit indiquer l'effectif total des salariés dans l'entreprise et l'ancienneté de ceux disposant respectivement de plus de 15, 20 et 25 ans.

L'attribution du Ouissam Ach-Chorl qui s'effectue le 1^{er} mai de chaque année, donne lieu à la délivrance d'un diplôme rappelant les services pour lesquels les intéressés sont récompensés.

Conditions d'obtention de Ouissam Ach-Chorl

- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;
- Mérite constaté dans le domaine du travail, ou bien l'ancienneté dans le travail d'une durée de 15 ans continue ou discontinue pour l'obtention du Wissam de bronze.
- Mérite important dans le domaine du travail ou une ancienneté de 20 ans de travail continue ou discontinue pour l'obtention du Wissam d'argent.
- Mérite exceptionnel dans le domaine du travail ou une ancienneté de 25 ans continue ou discontinue pour l'obtention du Wissam d'or.

Observation :

Le Wissam peut être attribué, à titre posthume au salarié sans conditions de mérite ou d'ancienneté à celui victime d'un accident de travail, ou de maladie professionnelle, ou victime d'un accident de travail mortel dans l'exercice de sa profession, et ce sur la base d'un rapport établi par l'employeur.

La période effectuée dans les forces armées royales ou au service de l'Etat ou dans l'une des collectivités publiques est prise en compte pour la détermination de l'ancienneté.

Pièces à fournir

Le salarié souhaitant faire une demande doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature pour l'obtention du Ouissam Ach-Chorl (annexe n°1) remplie par le salarié ;
- Une fiche de candidature remplie par l'employeur (annexe n°2) ;
- Certificats de travail attestant l'ancienneté dans le travail effectif ;
- Une copie de casier judiciaire ou une fiche anthropométrique d'une validité de moins de trois mois ;
- Une copie d'extrait de naissance ne dépassant pas trois mois ;
- Une copie de la pièce d'identité nationale ;
- Une copie de la dernière attestation de Ouissam Ach-Chorl reçue par le candidat, le cas échéant.

Date et lieu de dépôt

La date limite du dépôt des dossiers est fixée avant le 31 décembre de chaque année aux Délégations du Ministère de l'Emploi dans les différentes provinces et préfectures des lieux de la résidence des salariés.

À Rabat, le dossier doit être adressé soit auprès du service de la réglementation de travail (à la Direction du travail, 6, Avenue El Majd Cité Yacoub Mansour Rabat), soit auprès du bureau d'ordre central du Ministère de l'Emploi.

Formulaire n°1

Fiche de candidature au Wissam Choghi

1- Etat civile

Numéro de la carte nationale d'identité :.....
Nom :
Prénom :
Situation familiale :
Date et lieu de naissance :.....
Nationalité :.....
Adresse :

2-Service militaire (les services effectués dans les rangs des forces armées royales) :

Date exacte de recrutement:
Date exacte de départ :.....
Unités de services militaires d'affectation:

3-Service civile :

Durée des services effectués au service de l'Etat ou dans un établissement public ou dans une collectivité publique :.....

4- Informations relatives à l'emploi précédant

Nom du dernier établissement employeur :.....
Adresse de l'établissement:
Date d'entrée à l'établissement: date du départ :.....

5- Décernements précédents en wissam chori

Echelon et date de décernement :.....
Echelon et date de décernement :.....
Echelon et date de décernement :.....

6-Informations sur les demandes de candidature présentées par les ayants droits

Nom, adresse et le lien de parenté avec le salarié :.....

Fait leà.....

Signature du candidat
Ou d'un des ayants droits.

Formulaire n°2

Fiche de candidature au Wissam Choghi

- Nom de l'établissement employeur :.....
- Adresse de l'établissement:
- Date de recrutement du candidat à l'établissement:
- Effectif du personnel comptant le nombre d'années requis dans l'établissement :
 - 15 ans d'ancienneté :... :.....
 - 20 ans d'ancienneté :.....
 - 25 ans d'ancienneté :.....
- Les services ou les raisons justifiant la candidature au Wissam Chorl de l'interessé:.....
-
-

Fait leà.....

Signature de l'employeur.